

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 FEVRIER 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 60  
 Présents : 44  
 Pouvoirs : 9  
 Votants : 53

**Date de convocation et d'affichage :**

02 février 2024

**Numéro :**

D20240215\_40

**Objet :**

Reprises des résultats anticipés de l'exercice 2023- Budget annexe Zone d'Activité Les Charpenes à Marlieux

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

**Vu** les articles L. 2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriale ;  
**Vu** la fiche de calcul de résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;  
**Vu** le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou à défaut une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, produits et visés par le comptable ;

#### **Considérant**

Pour le budget annexe ZA Les Charpennes Marlieux, les résultats provisoires de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (N-1)	- €	- €
Affectation 2022 (N-1) faite en 2023 (N)		- €
RECETTES 2023	91 930,51 €	103 425,90 €
DEPENSES 2023	91 930,51 €	101 941,23 €
RESULTAT ANNEE 2023 (N)	- €	<b>1 484,67 €</b>
RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	- €	1 484,67 €
Solde d'investissement reporté en 001	- €	
RESTE A REALISER RECETTES	- €	
RESTE A REALISER DEPENSES	- €	
Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- €	1 484,67 €
Montant à affecter au 1068		- €
Solde de fonctionnement reporté en 002		<b>1 484,67 €</b>

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif 2024. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

Pour le Budget Annexe ZA Les Charpenes Marlieux, il est proposé au Conseil Communautaire de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus sur le budget primitif 2024.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-**D'autoriser** que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif 2024,  
-**D'approuver** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus sur le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

